



PROCES VERBAL

Assermentation
(suite à l'élection complémentaire à la municipalité
du 26 novembre 2023)

1426 CORCELLES-PRES-CONCISE

Lundi soir 04 décembre 2023 à la salle de la municipalité de Corcelles-près-Concise, le bureau du Conseil Général représenté par Le Président M. Didier Bourgeois, et le secrétaire M. Karl Birthistle, en présence de la municipalité, a procédé à l'assermentation de Madame Solène Ambrosini (élue le 26 novembre, 2023), et de M. Laurent Därendinger, et de M. Julien Griessen, (élus le 28 novembre 2023).

M. Bourgeois ouvre la séance :

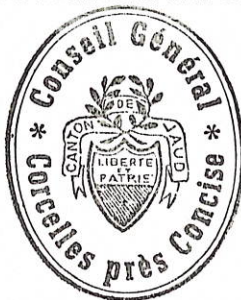
- en conformité avec la loi sur les communes, art. 90 ;
- en accord avec la préfecture ;
- le délai de recours est échu. Aucun recours n'a été déposé ;
- l'élection de Madame Solène Ambrosini, de M. Laurent Därendinger, et de M. Julien Griessen, comme nouveaux membres de la municipalité est confirmé.

Après la lecture du serment, Madame Solène Ambrosini, M. Laurent Därendinger, et M. Julien Griessen lèvent la main droite et prononcent *Je le promets*.

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Pour le Bureau du Conseil

Le président:



Le secrétaire:

Corcelles-près-Concise, le 04 décembre 2023